

Comment remplir l'Annexe 7S – Exportations de cigarettes non marquées et autres produits de tabac

Loi de la taxe sur le tabac

Remplissez cette annexe si vous avez exporté des cigarettes non marquées, du tabac coupé ou des cigares à partir de l'Ontario **pendant la période couverte par votre déclaration**.

Veuillez remplir une annexe distincte pour chaque territoire.

Dénomination sociale	Votre dénomination sociale au complet, telle qu'elle figure sur le certificat d'inscription ou la preuve d'inscription délivré(e) par le ministère du Revenu (le ministère).
N° de référence MFTT	Votre numéro de référence MFTT, tel qu'il figure sur le certificat d'inscription ou la preuve d'inscription délivré(e) par le ministère.
Période de déclaration	Dates du début et de la fin de la période couverte par la déclaration (année/mois/jour).
Territoire où des produits de tabac ont été exportés à partir de l'Ontario	Province, état ou pays où les produits ont été exportés. Si vous avez exporté des produits dans plus d'un territoire pendant la période de déclaration, veuillez remplir une annexe distincte pour chaque territoire.
Nom du client	Nom de la compagnie à qui vous avez vendu le produit.
N° de facture	Numéro figurant sur la facture individuelle.
Date d'exportation	Date d'exportation des produits en dehors de l'Ontario.
Nom du transporteur interterritorial	Nom de la compagnie ayant effectué pour vous le transport en dehors de l'Ontario.
N° de référence MFTT - Transporteur interterritorial	Numéro de référence MFTT de chaque transporteur interterritorial auquel vous avez recours pour transporter vos produits. (Tous ces transporteurs interterritoriaux doivent être inscrits auprès du ministère. Le numéro de référence MFTT du transporteur se trouve dans le coin supérieur droit du certificat d'inscription de transporteur interterritorial.)

Quantité de cigarettes non marquées	Quantité de cigarettes non marquées exportées à chaque client en dehors de l'Ontario pendant cette période de déclaration.
Quantité de tabac coupé	Quantité de tabac coupé exporté à chaque client pendant cette période de déclaration.
Quantité de cigares	Quantité de cigares exportés à chaque client pendant cette période de déclaration.
Prix total taxable des cigares	Prix total taxable des cigares exportés à chaque client en dehors de l'Ontario pendant cette période de déclaration.
Quantité totale	Somme de tous les produits de tabac exportés pendant cette période de déclaration. Reportez la quantité totale de tous les produits de tabac à la ligne 7 (dans les colonnes appropriées) de l'Annexe 4S – Rapprochement des stocks de tabac.
Taux de taxe	Taux de taxe applicable.
Montant total de la taxe	Montant total de la taxe sur les ventes de produits exportés pendant cette période de déclaration. Pour calculer ce montant, multipliez la quantité totale de produits vendus par le taux de taxe applicable. Dans le cas des exportateurs inscrits qui ne sont pas des percepteurs désignés, reportez à la ligne 1 de la Déclaration de taxe sur le tabac – TT101S.
Total – Prix taxable des cigares	Somme de tous les prix taxables des cigares exportés.

Renseignements	Sans frais	1 866 ONT-TAXS (1 866 668-8297)
	Appareil de télécommunications pour sourds - ATS (téléimprimeur)	1 800 263-7776
	Site Web	ontario.ca/revenu